

PRINCE DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 fr. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 3 JUILLET 1846.

Courrier Français continue d'exposer son programme d'opposition; nous l'en félicitons. Nous aimons à voir les intentions des diverses parties de l'opposition se produire au grand jour et se faire connaître exactement; nous aimons à savoir au juste ce qu'elles veulent, où elles vont, et sur quels principes elles s'appuient.

Nous avons déjà constaté, dans l'examen que nous avons fait des premières idées émises par le *Courrier Français*, qu'il ne faisait que continuer l'école libérale, qu'il n'avait pas suivi le mouvement imprimé aux esprits par la révolution de 1830, et qu'il ne sortait pas du cercle dans lequel l'opposition Barrot elle-même tourne depuis long-temps. Nous en acquérons aujourd'hui une nouvelle preuve, et nous avons raison de dire que la jeune gauche était bien la digne fille de la vieille gauche; seulement elle se montre un peu moins avide du pouvoir et paraît moins disposée à faire des transactions avec le tiers-parti.

Dans son numéro du 30 juin, le *Courrier Français* s'occupe de droits politiques; il cherche à en établir la base rationnelle, et pour cela il se demande quel est l'objet que doit proposer une société, dans quel but elle constitue un gouvernement. Voici, selon lui, l'objet qu'elle doit se proposer : « d'assurer à tous ses membres la conservation de leurs personnes et de leurs biens. » Cette définition de l'objet de la société est, selon nous, par trop restreinte, et ne répond pas exactement aux tendances formelles de l'humanité. Sans doute les sociétés doivent assurer à chacun de leurs membres leurs personnes et leurs biens; mais elles doivent faire plus, et il nous semble qu'elles ont l'impérieux devoir de constituer entre les personnes et les choses des rapports tels que chaque personne puisse trouver une portion de bien suffisante pour sa conservation. Nous pensons que les sociétés doivent non seulement protéger les choses et les personnes, mais qu'elles doivent également organiser les choses et les personnes dans des rapports tels qu'il y ait sécurité pour la chose publique et accroissement continu de sa puissance.

Le *Courrier Français*, en bornant le rôle du gouvernement à la mission étroite de conservateur des biens et des personnes, méconnaît le but social, qui est de tendre constamment vers une situation meilleure à l'aide de combinaisons nouvelles des choses et à l'aide de rapports plus habilement établis entre les hommes. Son principe établit la fixité dans la société et en exclut en quelque sorte le progrès. Nous savons bien que telle n'est pas la pensée du *Courrier Français*, cependant ce que nous disons est parfaitement fondé; aussi voyez quelle est sa tendance : comme les choses sont moins mobiles que les personnes, c'est aux possesseurs des choses, aux propriétaires en particulier, qu'il tend surtout à faire accorder le droit politique; et le fait pas dériver des personnes, de leur qualité de membres de la société, mais de leur qualité de contribuables.

Nous avons toujours regardé comme une idée complètement fautive celle qui fait reposer le droit politique sur la propriété et non sur la personne. Ce n'est pas parce que je suis propriétaire que je dois être membre du corps électoral, mais parce que je suis homme et partant membre d'une aggrégation d'êtres humains, parce que je suis partie intégrante du corps social. Est-ce que les biens sont supérieurs aux personnes? Est-ce que la matière brute, insensible, est préférable à l'être

intelligent et organisé? Vous placez donc l'effet au-dessus de la cause créatrice? Qu'est-ce que la propriété? Un produit de l'homme. Et ce produit donnera le droit politique préférentiellement à la qualité d'homme! Je ne serai pas citoyen parce que je suis homme, mais parce que je suis propriétaire! C'est absurde, et c'est positivement ce que nous trouvons dans la loi électorale actuelle; voilà pourquoi nous la combattons sans relâche.

Le *Courrier Français* nous objectera qu'avec son système on peut arriver au suffrage universel, puisque tout membre du corps social est par le fait contribuable. Alors à quoi bon établir que le droit politique a sa source dans la participation que nous avons aux choses? Si vous admettez cette théorie, vous tombez dans l'arbitraire, et vous donnez gain de cause à ceux que vous combattez; car ils vous diront : D'accord avec vous sur le principe du droit politique, nous ne différons que sur son application. Or, puisque le droit politique n'existe que par le fait du paiement de l'impôt, nous sommes libres d'exiger qu'on paie telle quotité d'impôt pour exercer ce droit. — Théoriquement ils seront tout autant dans la vérité que vous; au point de vue pratique, ils en seront bien plus éloignés. Mais une question est fort compromise quand elle pêche par la base, quand on peut se servir de son principe même pour la controvertir et écarter ses conséquences.

Le *Courrier Français* n'a pas encore conclu; nous l'attendons là, et nous verrons ce que nous devons espérer de satisfaisant de la jeune gauche qu'il représente, en ce qui concerne l'exercice et la jouissance des droits politiques.

Ces jours passés, on a fait à Vienne des visites domiciliaires, on a même arrêté un habitant de cette cité d'ordinaire si calme et si paisible. Les passions politiques, comme on sait, n'y fermentent pas, et nous aurions été fort surpris des inquiétudes qu'elle paraît donner au gouvernement, si nous n'étions à la veille des élections. La corruption ne suffit pas à nos hommes d'état pour agir sur le corps électoral, ils emploient encore avec beaucoup de succès le ressort si puissant de la peur. Aussi compte-t-on sans doute tirer un grand parti des visites opérées à Vienne; elles serviront à faire croire au pays que le sol est toujours miné par des associations dangereuses, que nous sommes sur un volcan, et qu'il faut par conséquent donner au gouvernement force et appui pour qu'il puisse nous sauver des périls qui nous menacent.

À la vérité, ce qui vient d'arriver à Vienne est peu de chose. On aurait mieux aimé sans doute quelque bonne émeute, quelque complot bien noir, mais aujourd'hui on ne trouve plus facilement à en créer; on se contente donc de découvrir dans des villes tout-à-fait pacifiques l'existence de sociétés plus ou moins secrètes, sur lesquelles on est toujours renseigné, et qu'on poursuit à loisir, selon le besoin des circonstances.

Où nous nous trompons fort, ou les visites domiciliaires opérées à Vienne n'ont d'autre but que d'agir sur le corps électoral. Nous espérons cependant que les électeurs ne se laisseront pas prendre à de pareils pièges, qu'ils verront comme nous le véritable état des choses, et qu'ils comprendront que si la société est en danger, c'est par suite de la politique désastreuse de son gouvernement.

Il est question de la candidature de M. le général de Lamoricière dans le premier arrondissement de Paris. La *Gazette de*

France y donne sa complète adhésion. Nous voudrions bien savoir si, avant de lui prêter son appui, elle a obtenu de M. de Lamoricière quelques garanties en faveur de la réforme, si elle lui a fait signer une profession de foi conforme à ses principes. La candidature du général de Lamoricière, qui séduit tant la *Gazette*, n'a rien, ce nous semble, de bien rassurant pour les amis des libertés publiques. Que veut le gouvernement en appelant à la chambre cet officier général? Il veut renforcer le parti militaire et la cohue des fonctionnaires publics; car, s'il ne comptait pas sur le concours de M. de Lamoricière, il ne lui aurait certes pas permis de quitter l'Afrique pour se mêler aux brigues électorales.

Démission officielle du ministère anglais.

Le 29 juin, c'est-à-dire lundi, en présence d'un public nombreux, sir Robert Peel a annoncé à la chambre sa démission et celle de ses collègues :

« Monsieur le président, a-t-il dit en commençant, il est de mon devoir de saisir la première occasion qui s'offre à moi d'annoncer à la chambre que, par suite de la position du ministère de S. M., et surtout par suite du vote de la chambre dans la séance de jeudi dernier, vote par lequel la chambre a refusé au ministère les pouvoirs qu'il jugeait nécessaires pour la répression des violences et la protection de la vie en Irlande, les serviteurs de S. M. ont cru devoir offrir leur démission à leur très gracieuse souveraine. La résolution d'offrir cette démission a été adoptée à l'unanimité par les serviteurs de S. M. et adoptée sans hésitation. »

Ici le baronnet a dit qu'il ne voulait et ne devait pas se plaindre de la chambre, et qu'il remerciait les membres de l'opposition de l'appui qu'ils avaient donné à d'utiles mesures.

« La reine, a-t-il dit en continuant, a daigné accepter l'offre de notre démission, et ses serviteurs ne restent maintenant au pouvoir que jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la nomination de leurs successeurs. J'ajouterai que lorsqu'au début de la session je proposai les mesures qui se rattachent à notre politique commerciale, je ne le fis pas sans la prévision de la grande probabilité de la dissolution du ministère, que les mesures fussent ou non couronnées de succès. Je me réjouis de ce que le gouvernement de la reine s'est vu, par le vote empressé de la chambre, affranchi de tout doute sur la marche qu'il lui appartient de suivre, car je n'hésite pas à déclarer que, dans le cas même où le dernier vote nous eût été favorable, je n'aurais pas, non, je n'aurais pas même dans ce cas consenti à garder le pouvoir par la tolérance ou l'agrément d'un parti quelconque (applaudissements), parce que je crois qu'il est de l'intérêt public qu'un gouvernement restant au pouvoir puisse donner une efficacité pratique aux mesures qu'il croit nécessaire de présenter pour le bien public. »

L'orateur explique comment le cabinet n'a pas cru devoir conseiller à la reine de dissoudre le parlement, cette faculté ne devant être exercée que dans des circonstances très graves. Il présente des observations sur la politique suivie par le gouvernement, et termine en déclarant que c'est la dernière fois qu'il parle à la chambre comme ministre de la couronne. (Applaudissements.) Robert Peel, qui s'était assis à la fin de son discours, se lève un instant après, et annonce qu'il a reçu une dépêche de lord John Russell. Il exprime l'espoir que, cédant aux vœux du noble lord, la chambre adoptera la motion qu'il va présenter. Cette motion tend à ce que la chambre s'ajourne à vendredi prochain. Lord Palmerston prenait la parole au départ du courrier.

À la chambre des lords, lord Wellington a annoncé la démission du cabinet, et dit que la reine avait envoyé chercher un noble lord pour former un nouveau cabinet.

La question de l'Orégon vient d'être réglée à Washington par le sénat, d'après un projet de traité qui avait été communiqué au

FACILITEON DU CENSEUR. — 4 JUILLET.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Voltaire; ses discours sur l'homme.

(Suite.)

Resumer les quatre premiers discours sur l'homme de Voltaire, nous avons vu que le poète s'y montre génie fécond et esprit libre. Ces deux traits caractérisent assez généralement tous les discours de Voltaire, il est juste néanmoins de faire observer que rarement il a fait plus de frais d'esprit, de facilité de style et même de plus, il y a ici une verve remarquable et une poésie au-dessus de l'ordinaire. Il y a quelques défauts sans doute, souvent des fautes qui ne sont pas d'échapper à Voltaire; mais le meilleur esprit sommeille

Quandque bon dormit Homère, le bon Homère et sommeille et s'endort... nous savons tous que :

La longue opération est obrepere somnum, c'est-à-dire que, dans un long travail le sommeil est permis.

Voltaire s'y montre avec plus de transparence que dans aucun autre ouvrage du même auteur. Son intention y est bien contenue, mais elle finit toujours par s'échapper au dehors et se manifeste. Cette pensée intime, en s'échappant en quelque sorte de l'esprit et les intentions de Voltaire, et, ses autres ouvrages en sont plus justes et surtout plus indulgent envers le philosophe de la nature du plaisir? — Description de cette espèce de plaisir

est la satisfaction des besoins, soit de l'âme, soit du corps. — Les passions entendues viennent de Dieu et sont légitimes. — Faisons des pas-

sions un heureux usage; sachons garder un juste milieu, d'après ce beau précepte d'Ovide : *Medio tutissimus ibis*. — User sans abuser, telle doit être la règle du sage. — Supportons-nous mutuellement, et surtout aimons-nous les uns les autres. — Sachons souffrir, car l'homme est né aussi bien pour la douleur que pour le plaisir.

Par le seul mouvement, Dieu conduit la matière... Mais c'est par le plaisir qu'il conduit les humains; Sentez du moins les dons prodigués par ses mains.

Au lieu du mot plaisir dans le second vers, j'aimerais mieux lire le mot devoir.

Partout d'un Dieu clément la bonté salutaire Attache à vos besoins un plaisir nécessaire. Mortels, à vos plaisirs reconnaissez un Dieu!...

Idees incomplètes sur l'amour-propre :

Vous vous trompez, ingrats, c'est un don de Dieu même. Tout amour vient du ciel; Dieu nous chérit, il s'aime. Nous nous aimons dans nous, dans nos biens, dans nos fils, dans nos concitoyens, surtout dans nos amis.

Celui qui renonce à tous ces plaisirs pour un plaisir plus grand, C'est moins l'ami de Dieu que l'ennemi du monde...

Aux stoïciens et aux jansénistes :

Vous voulez changer l'homme, et vous le détruisez...

Mais faut-il lâcher la bride aux passions? Écoutez Voltaire :

Je veux que ce torrent par un heureux secours, Sans inonder mes champs, les abreuve en son cours. Vents, épurez les airs, et soufflez sans tempêtes; Soleil, sans nous brûler, marche et luit sur nos têtes. Dieu des êtres pensants, Dieu des cœurs fortunés, Conservez les desirs que vous m'avez donnés.

Amour des arts et de la solitude :

Le travail occupait ma fermeté tranquille; Des arts qu'ils ignoraient leur autre fut l'asile... Ainsi le dieu des bois enflait ses chalumeaux. Quand le voleur Cacus enlevait ses troupeaux...

Dans le sixième discours, Voltaire traite de la nature de l'homme. Mettant de côté tout sarcasme et toute espèce de badinage, le poète cherche

sérieusement à faire comprendre à l'homme que, tout bien examiné, il doit se contenter des dons que Dieu lui a départis. Nous n'aurions, dit l'auteur, que deux jours à vivre, que nous devrions encore les considérer comme une grâce de Dieu, et ne pas moins les employer à le connaître, à l'aimer et à le servir. Il y a dans ce sixième discours une fable chinoise pleine de détails charmants. Enfin, le discours se termine par un portrait de Voltaire qui n'est pas le morceau le moins saillant du livre.

PETITE FABLE CHINOISE. — Les Souris trouvent le monde charmant.

Ces montagnes de lard, éternels aliments, Sont pour nous en ces lieux jusqu'à la fin des temps. Oui, nous sommes, grand Dieu, si l'on en croit nos sages, Le chef-d'œuvre, la fin, le but de tes ouvrages. Les chats sont dangereux et prompts à nous manger, Mais c'est pour nous instruire et pour nous corriger.

Les canards, les dindons et les moutons tiennent le même langage :

...Tout est à nous, bois, prés, étangs, montagnes; Le ciel pour nos besoins fit verdoyer les campagnes.

L'âne, tout bête qu'il est, croit aussi que le monde est fait pour lui.

Pour les ânes, dit-il, le ciel a fait la terre; L'homme est né mon esclave, il me panse, il me ferre, Il m'étrille, il me lave, il prévient mes desirs...

L'homme, comme on le pense bien, vient aussi revendiquer le titre de roi de la création :

Cieux, terres, éléments, tout est pour mon usage... L'Océan fut formé pour porter mes vaisseaux; Les vents sont mes courriers, les astres mes flambeaux. Ce globe qui des nuits blanchit les sombres voiles, Croît, décroît, fuit, revient et préside aux étoiles; Moi, je préside à tout...

Les aigles à leur tour, en parlant des planètes, Disaient : Pour nos plaisirs sans doute elles sont faites. Puis de là sur la terre ils jetaient un coup d'œil, Ils se moquaient de l'homme et de son orgueil.

Alors Dieu intervient et dit :

Ouvrages de mes mains... Vous êtes nés pour moi, rien ne fut fait pour vous.

président par le ministre de la Grande-Bretagne, M. Pakenham, et que le président a adressé au sénat.

D'après ce traité, qui a été accueilli avec satisfaction aux Etats-Unis et qui a été voté par 38 voix contre 12, la ligne de démarcation des deux territoires suivra le 49° parallèle jusqu'au point où il coupe le canal qui sépare l'île de Vancouver du continent; de là, et suivant le milieu de ce canal, il se dirigera au sud à travers les détroits de Fuca jusqu'à la mer, laissant la navigation des détroits commune aux deux pays, et l'île entière de Vancouver à la Grande-Bretagne. La navigation de la Columbia restera libre jusqu'à l'expiration de la charte de la compagnie de la baie d'Hudson (1863), et la propriété des établissements, culture, etc., qu'elle possède au sud du 49° parallèle, sera reconnue.

On écrit de Ham au *Journal de la Somme* :

« L'instruction sur l'évasion du prince Louis est terminée, et si rien n'y porte obstacle, ce sera le 9 du mois prochain que l'affaire arrivera devant le tribunal de Péronne. Un moment on a pu craindre que le retard dans l'arrivée des deux soldats du 70^e ne prolongeât indéfiniment la prison des prévenus. Enfin ils sont à Ham depuis deux jours : l'un venu de Marseille en diligence, et l'autre de Bourges, de brigade en brigade, et les fers aux mains; c'est le malheureux Chollet. Une enquête faite aujourd'hui même par le procureur du roi et par le juge d'instruction a conduit au résultat auquel tout le monde s'attendait, c'est-à-dire que l'instruction a prouvé que ces soldats sont les victimes bien innocentes de l'autorité militaire qui avait ordonné leur arrestation sur les indices les plus futiles; mais le zèle couvre bien des sottises, et Dieu sait combien de bêtises ont été commises dans toute cette affaire.

» Le commandant Demarle comparaitra devant le tribunal comme prévenu; un honorable acquittement l'y attend. Il en sera de même, sans nul doute, pour les deux gardiens.

» Quant au docteur Conneau, il ne regrette qu'une chose, c'est de voir des innocents s'asseoir avec lui sur le banc des prévenus. La franchise de ses aveux, la vérité qui ressort de toutes ses réponses, lui faisaient espérer qu'il serait seul mis en cause. Le grand jour de l'audience confirmera tout ce qu'il a avancé; sa condamnation, si parfois elle est prononcée, ne troublera en rien la sérénité de son âme.

Voici ce que publie le *Droit* sur cette même affaire :

« Les débats sont provisoirement fixés au jeudi 9 juillet, mais il n'est pas certain qu'ils puissent s'ouvrir ce jour-là. L'un des gardiens ayant demandé sa mise en liberté sous caution, cet incident est déferé à la cour royale d'Amiens, qui, pour prononcer, a dû faire adresser à son parquant toutes les pièces de la procédure.

» Si le dossier est retourné au parquet de Péronne dans les premiers jours de cette semaine, l'affaire sera définitivement fixée au jeudi 9 juillet; autrement elle sera renvoyée au jeudi suivant.

» On pense généralement que cette affaire occupera au moins trois audiences, si l'on juge de la longueur des débats par les développements qu'a reçus l'instruction. Cinquante témoins ont été entendus, et il est très probable que le plus grand nombre devra venir déposer devant le tribunal de Péronne, le ministère public désirant que la plus complète lumière soit répandue sur les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi l'évasion du prince.

L'*Emancipation* publie la lettre qui avait été écrite par le procureur général de Montpellier à M. Dejean, député de Castelnaudary, et que celui-ci a accusé si scandaleusement à la tribune M. du Pac de Marsolles d'avoir gardée, de complicité avec lui. Les termes de cette lettre établissent une connivence entre M. le procureur général Renard et M. Dejean dans le but de faire inscrire sur les listes, par l'abus du pouvoir même confié au chef du parquet (c'est M. du Pac lui-même qui le dit dans un mémoire), un citoyen qui ne devait pas être électeur, un citoyen qui devait voter pour M. Dejean. En outre, cette lettre contient implicitement et explicitement la promesse d'une destitution contre un fonctionnaire placé sous la hiérarchie du procureur général. De plus, elle destitue virtuellement le même fonctionnaire, puisqu'elle annonce que les candidatures à la suppléance d'une justice de paix ne seront plus demandées à ce magistrat encore en place, quoique la loi lui attribue cette prérogative. Enfin, elle investit un simple citoyen d'une autorité arbitraire, en s'adressant à lui pour lui demander la présentation de ces candidatures, au mépris de la loi et des convenances administratives. Voici, au surplus, cette lettre, devenue célèbre :

« Mon cher Monsieur et excellent ami,

» Pour vous seul je puis consentir à m'occuper d'affaires, ou, à mieux dire, pour vous seul j'en aurai la force et le courage. (Suit vent des lignes de détails inutiles.)

» En arrivant (de Carcassonne), j'envoyai prendre M. le premier avocat général et lui recommandai l'affaire Benezech avec la plus

vive insistance. Je mandai auprès de moi l'avoué Massip; il était retenu malade dans son lit. Je fis venir son suppléant, et lui expliquai ce qu'il avait à faire; il a dû présenter la requête le jour même. A moins d'incidents que je ne puis prévoir, l'arrêt sera rendu aujourd'hui, et, dans ce cas, partira ce soir même par la diligence, à l'adresse de M. Brian (préfet de l'Aude), qui devra, ainsi que cela a été convenu, le faire parvenir, par ordonnance de gendarmerie, à Salles-sur-l'Hers (canton où devait avoir lieu l'élection). Il m'a paru que cela était plus sûr que de l'envoyer au juge de paix; cela évitera tout retard et tout accident.

» Il n'y a aucun engagement pour le successeur de M. Capelle à la suppléance de la justice de paix; je ne demanderai pas, en l'état, une liste de candidats au p. d. r. (au procureur du roi) actuel. J'attendrai donc; vous pourrez m'envoyer vos indications. Il est bien que vous les donniez aussi au président du tribunal.

» Je suis étonné du retard qu'éprouve l'affaire à Paris (la destitution du procureur du roi); voilà déjà neuf jours depuis le dernier rapport.

» Adieu; tout à vous.

Signé RENARD.

» Montpellier, le 26 novembre 1845.

M. Martineau-Deschenetz, fait baron on ne sait pourquoi, sous-secrétaire d'état à la guerre, et orné d'une interminable brochette de croix, vient de faire une petite promenade jusqu'à Cahors, où il espérait se mettre au lieu et place de l'honorable M. Boudousquie. L'autorité a fait illuminer quelques maisons, et même fait mettre les troupes sur pied; c'est le correspondant de l'*Emancipation* qui l'affirme. Il y avait dîner et soirée à la préfecture. Cette fois le préfet n'avait pas fait fi des paysans électeurs, qui vinrent bravement en gros souliers.

On leur dit qu'il fallait voter pour ce monsieur en habit brodé, parce qu'il leur accorderait ce qu'ils demandaient. Aussitôt les demandes partirent à la fois de vingt bouches. On eut de la peine à rétablir l'ordre, et surtout à traduire au très embarrassé candidat les demandes faites la plupart en patois.

L'un demande que sa femme soit nommée nourrice d'un des nombreux rejetons que la providence accorde chaque année à la famille royale. (Hilarité générale; sourire du candidat.) Le vote est à ce prix.

Un second demande que l'on assure par écrit à son fils qui a trois ans une place pour plus tard (Nouvelle hilarité; rire du candidat); sinon il vote pour M. Boudousquie.

Un troisième dit : « Il y a une partie bien bonne où l'on est sûr d'avoir toujours du pain et où l'on a bien des égards pour les employés. Je veux que mon fils y soit placé avant les élections. C'est la manutention militaire ! » (Il rit : Ah ! ah ! ah ! — Stupéfaction générale. Mine très allongée du candidat.)

Etait-ce ignorance ou finesse de la part de ce brave homme ? Avait-il lu la séance de la chambre où le sous-secrétaire d'état au ministère de la guerre prit si maladroitement la défense d'un concussionnaire et fit dire tout haut qu'après une pareille chose il ne pouvait rester dans l'administration ? On comprend que le reste de la soirée se ressentit de l'impression produite. On se sépara fort mécontents les uns des autres, et M. Martineau regrettant fort son voyage; aussi il ne prolongea guère son séjour, et il partit pour Toulouse.

Paris, le 1^{er} juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. de Montalembert a demandé hier au ministre pourquoi il n'autorisait pas nos prêtres à prêcher la foi catholique aux indigènes. Nous avons lu cette question avec quelque étonnement. M. de Montalembert ne nous a pas appris à douter de son intelligence, et M. de Boissy lui-même nous eût causé quelque surprise en se faisant l'éditeur de ce reproche.

Si le gouvernement a eu un tort dès les premiers moments de la conquête, c'a été de convertir une mosquée en église à Alger même. Les indigènes hostiles en ont conclu bruyamment, tout aussitôt, que nous allions attaquer les sectateurs du Koran. Quand Abd-el-Kader excite ses co-religionnaires contre nous, c'est en invoquant le dieu des mahométans, c'est en montrant la religion menacée.

Nous prendrons texte du discours de M. de Montalembert, de son interpellation, pour demander au contraire qu'on s'abstienne avec le plus grand soin de tout prosélytisme qui s'adresse au raisonnement, aux sentiments ou aux yeux. Ainsi, des processions dans Alger seraient très dangereuses pour la sécurité publique, et de ce centre partiraient vers les provinces des excitations contre nous. Il faut que nous donnions aux Arabes de belles mosquées, témoignage de notre bon vouloir et de notre tolérance. Quand la guerre aura fait son œuvre, quand la civilisation aura sérieusement commencé la sienne, et que la paix de notre possession sera assurée à tout jamais, les Arabes éclairés sauront ce qu'ils devront faire,

et s'il s'opère des conversions parmi eux, l'église en profitera; mais aujourd'hui, exciter les Arabes à se convertir, c'est comme si on leur prêchait la guerre sainte contre nous.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 30 juin.

CRÉDITS EXTRAORDINAIRE POUR L'ALGÉRIE.

M. FABVIER rappelle que quatre choses surtout sont nécessaires en Afrique : 1^o assurer la possession réelle de l'Algérie, et par conséquent la mettre en état de se suffire à elle-même; 2^o mettre un terme aux sacrifices toujours croissants que l'occupation de l'Algérie impose à la France; 3^o faire cesser l'incertitude dangereuse qui règne encore à certains égards sur l'avenir de la colonie; 4^o enfin mettre un terme à des rigueurs et à un système de dévastation qui nous nuisent à nous-mêmes autant qu'aux Arabes.

L'honorable pair entre dans de longues considérations sur le passé de la nationalité arabe et sur les dangers du système suivi à son égard.

M. MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre, ne veut répondre qu'en peu de mots aux principales considérations présentées dans cette discussion.

L'honorable comte Boissy d'Anglas a dit que c'était par la civilisation que nous devons achever la conquête de l'Algérie. Cela est facile à dire; mais quand on a comme nous un ennemi à qui il faut disputer le terrain pied à pied, la guerre est une nécessité. Ce n'est qu'après l'établissement de la conquête par les armes que nous pourrions travailler par la civilisation à nous assimiler les populations indigènes.

L'honorable comte de Castellane nous a reproché de n'avoir aucun système, de faire la guerre à l'aventure, de tout abandonner au hasard. Il faut avouer alors que le hasard nous a bien servis, aucun système n'aurait pu mieux faire. (Adhésion.)

L'honorable général auquel je réponds en ce moment a parlé des désordres de l'organisation civile; à cet égard il est tombé dans l'erreur. L'administration a pu rencontrer quelques embarras, mais jamais elle n'a été complètement arrêtée.

L'orateur répond en peu de mots aux discours du général Cubières, de M. Méilhau et du général Laplace, qu'il remercie d'avoir vengé notre armée des reproches injustes dont elle a été l'objet.

Je terminerai, continue M. le ministre, par quelques mots sur la colonisation. Je remercie l'honorable M. Ch. Dupin d'avoir rendu justice aux travaux de l'armée, car nos soldats n'ont d'autre récompense que la justice et la reconnaissance du pays. (Très bien !) Nous n'avons point érigé en système l'extermination des populations indigènes.

L'honorable M. Villemain a dit qu'il fallait essayer tous les systèmes de colonisation, c'est ce que j'ai déclaré moi-même au sein de la commission. Nous persisterons dans ce système, et nous n'oublierons pas qu'à l'ombre du drapeau de la France doivent régner la modération, la justice et l'humanité. (Très bien !)

M. DE MONTALEMBERT combat le système des razzias et de dévastation systématique que l'on a suivi jusqu'à ce jour, et rappelle les événements du Dahra. (Agitation.)

L'honorable membre se plaint encore que la religion ne soit pas assez protégée en Afrique, où l'on ne donne pas à nos soldats les moyens de pratiquer leurs devoirs religieux. Il s'élève surtout contre l'interdiction faite aux jeunes prêtres d'apprendre l'arabe, pour leur ôter les moyens de convertir les indigènes à notre religion.

Et puisque je suis sur ce sujet, dit en terminant l'orateur, qu'on me permette de dire que nos soldats n'ont pas en France plus de liberté religieuse qu'en Algérie. Sans doute on ne leur conteste pas le droit d'aller à la messe le dimanche; mais on fixe les heures des revues de façon à leur rendre impossible l'accomplissement de ce devoir. Je suis pourtant heureux de pouvoir mentionner une exception honorable qui vient de se produire à cet égard. A Metz, M. le général Achard a prescrit que toutes les revues ou autres obligations militaires imposées le dimanche au soldat le laissent désormais libre après onze heures et demie; mais malheureusement ce n'est là qu'une exception. Je demande instamment qu'elle soit convertie en règle générale.

M. MOLINE SAINT-YON : La mesure prise par M. le général Achard n'est pas seulement applicable à Metz, mais à toutes les garnisons de France.

Les deux articles du projet sont adoptés sans discussion ainsi que l'ensemble.

La chambre adopte encore sans discussion, à la majorité de 90 voix contre 15, le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour la publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flaminio sur les ruines de Ninive.

La séance est levée.

Je suis le centre unique où vous répondez tous.
Des destins et des temps connaissez le seul maître.
Rien n'est grand ni petit, tout est ce qu'il doit être.

Enfin le Chinois, transporté par les airs au milieu des mondes, est forcé des conclure :

Que dans tout l'univers chaque être a sa mesure.

Dans le septième et dernier discours, le poète parle de la vraie vertu. Qu'est-ce que la vraie vertu? L'homme vraiment vertueux aime les autres hommes comme il s'aime lui-même, est plein de courage, d'intrépidité et de noble indépendance. Les idées d'humanité, d'affection, de sympathie et de bienfaisance servent plus aux hommes que les extases mystiques des dévots et les miracles des convulsionnaires. Soulager ses semblables, tirer son ami de la misère, pardonner à ses ennemis, pratiquer la justice et l'équité, avoir de l'affabilité, être mu par l'amour, n'aimer que le vrai, le bon et le beau, c'est être homme et homme vertueux. Je ne citerai de ce septième discours que le morceau relatif à l'homme-Dieu chez Pilate et quelques vers sur l'homme vertueux :

Quand l'ennemi divin des scribes et des prêtres
Chez Pilate autrefois fut traîné par des traîtres...

Pilate le questionne...

L'homme-Dieu, qui pouvait l'instruire et le confondre,
A ce juge orgueilleux dédaigna de répondre ;
Son silence éloquent disait assez à tous
Que ce vrai tant cherché ne fut point fait pour nous.

Celui qui savait tout ouvrit alors la bouche;
Et, dictant d'un seul mot ses décrets solennels,
Aimez Dieu, lui dit-il, c'est assez; le ciel même
A daigné tout nous dire en ordonnant qu'on aime...

Les miracles sont bons; mais soulager son frère,
Mais tirer son ami du sein de la misère,
Mais à ses ennemis pardonner leurs vertus,
C'est un plus grand miracle, et qui ne se fait plus.

Certain législateur... (c'est l'abbé de Saint-Pierre)
Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas;
Ce mot est bienfaisance.

Pope, auteur anglais, avait fait paraître de 1729 à 1733 son *Essai sur l'homme*. C'est à cet ouvrage, sans nul doute, que Voltaire doit la première idée et le fond des sept discours que nous venons d'analyser. Les quatre épitres de Pope adressées à mylord Bolingbroke n'étaient elles-mêmes que la première partie d'un ouvrage, lui-même divisé aussi en quatre parties. La première partie devait traiter de la raison, des sciences et des arts. La seconde, du bon et du mauvais usage des sciences. La troisième devait s'occuper de politique, des diverses formes de gouvernement, des cultes et de la religion. Enfin, la quatrième s'occupait de la morale particulière et des devoirs des divers états. Les quatre épitres qui nous restent, et qui devaient former la première partie du grand ouvrage de Pope, nous font regretter que le poète anglais n'ait pas rempli le canevas qu'il s'était primitivement tracé. Car Pope se montre ici supérieur à Voltaire; il est plus sérieux que le poète français, plus sincère, paraît plus vertueux, ne se contredit jamais, et n'a pas de ces arrière-pensées qui donnent au lecteur une si mauvaise opinion de l'écrivain. L'auteur de l'*Essai sur l'homme* a plus d'idées que Voltaire sur le sujet même : ses raisonnements sont presque toujours justes; ses développements dénotent un observateur profond, et ses intentions, un philosophe qui aime l'humanité, et qui travaille à la réhabilitation de l'homme. Ses aspirations vers l'être des êtres sont pleines d'éloquence et d'amour, et parfois sublimes. Voici quelques passages propres à donner une idée des épitres de Pope :

« Tu veux savoir, présomptueux, pourquoi tu es si petit et si faible; mais dis-moi pourquoi tu n'es pas encore plus faible. L'homme, qui paraît jouer le premier rôle, ne joue peut-être que le second par rapport à une sphère inconnue. Dieu cache aux bêtes ce que l'homme connaît, à l'homme ce que savent les esprits. Autrement, comment supporterions-nous l'existence? L'agneau bondit dans la plaine, ignorant son sort. O ignorance de l'avenir, heureusement donnée pour que chacun puisse remplir le cercle marqué par Dieu, qui voit d'un œil égal périr un héros et un passereau, tomber une goutte d'eau ou un monde se détruire! Pour quelle fin brillent les corps célestes, existe la terre? — Pour moi, dit l'orgueilleux. Pour moi la nature féconde éveille son pouvoir producteur, fait germer l'herbe, épanouit les fleurs. Pour moi le raisin renouvelle tous les ans son nectar, et la rose ses parfums. Les mers roulent leurs ondes pour me transporter,

le soleil se lève pour m'éclairer; la terre est mon marche-pied, et moi dans le ciel.

» Tout subsiste par une combat élémentaire. — Les passions sont les éléments de la vie. — L'univers, avec la totalité des êtres qui le composent, forme une chaîne immense; si un seul chaînon vient à se rompre, la chaîne totale est également rompue. Il faut, pour l'ordre, que chaque chose, que chaque être reste à sa place. La nature est un art qui est inconnu à l'homme. Le mal particulier est un bien général; tout ce qui est, est bien. L'univers forme un tout dont la nature est le corps, et Dieu, l'âme. Dieu l'échauffe dans le soleil et le rafraîchit dans le zéphyr. Il brille dans les étoiles, et fleurit dans les arbres. Il vit dans chaque vie, et s'étend dans toute l'étendue. Il respire dans notre âme, également parfait dans la formation d'un cheveu et dans celle des cieux, dans l'homme qui se plaint, et dans le séraphin transporté qui n'est que louange et amour, etc., etc.

A l'occasion de ce dernier passage de Pope, je me permettrai de citer les deux strophes suivantes de ma fabrication :

Ton pouvoir, ô grand Dieu que j'aime!
Commande à tous les éléments;
Docile à ton ordre suprême,
L'astre poursuit ses mouvements;
Je te vois dans l'oiseau qui chante,
Et dans la beauté qui m'enchanté,
Dans la fleur qui s'épanouit,
Dans celle qui perce la terre,
Dans le bruit que fait le tonnerre,
Dans l'éclair qui brille et qui fuit.

Je te vois dans le corps qui tombe,
Dans l'onde qui coule à la mer,
Dans le bruit sourd que fait la trombe
Au sein de l'océan de l'air,
Dans la montagne qui s'affaisse,
Et dans le valon qui s'abaisse
Par les lois de la pesanteur;
Tout prospère par ta présence,
Tout dépérit en ton absence,
Puissance de mon créateur!

J. CAYRON.

Cette première série, extraite des archives du sénat, contient dix-huit documents sur la campagne d'Italie de Charles VIII, sur l'ambassade de Philippe de Commines, sur la prétendue mystification de cet ambassadeur et sur la bataille de Fornoue.

La seconde série, tirée des archives du sénat, contient dix-neuf pièces sur l'avènement de Louis XII au trône et sur la ligue de Cambrai.

La troisième série contient trente-cinq pièces sur la sainte-ligue, sur la réconciliation entre Venise et la France, et sur le traité de Blois du 14 mars 1513.

Les archives du conseil des Dix m'ont ensuite fourni deux séries de documents plus secrets et plus curieux que les précédents, qui touchent aux mêmes événements, éclaircissent plusieurs points de l'histoire qui n'étaient pas connus, et fournissent sur d'autres points des détails tout à fait nouveaux.

La première série, tirée des archives du conseil des Dix, renferme trente-quatre pièces sur les règnes de Louis XII et de François Ier, de la bataille de Ravenna à celle de Marignan.

La seconde se compose de vingt-cinq pièces et embrasse l'intervalle de la bataille de Marignan à celle de Pavie.

Une autre série, tirée à la fois des deux archives du sénat et du conseil des Dix, contient onze pièces, sur la première campagne d'Italie de Louis XII, sur le cardinal d'Amboise, sur l'échec de ce prélat à Rome, et sur l'élection de Jules II.

Une série à part, tirée de diverses archives, se compose de seize pièces :

1° Sur des corsaires français du règne de Louis XI ; — 2° sur la signature du traité d'Argentan ; — 3° une lettre du roi François Ier ; — 4° sur les opérations militaires de Cayradin-Bey (Barberousse), d'accord avec celles de l'armée française, en 1544 ; — 5° sur le séjour de Henri III à Venise ; — 6° sur la querelle entre la république et le pape Paul V, et la médiation du cardinal de Joyeuse ; — 7° sur l'affaire du duc d'Ossuna.

Par suite d'une nouvelle permission que j'avais sollicitée des autorités impériales, j'ai réussi dans le cours de ma mission à me faire communiquer une partie des correspondances diplomatiques. J'en ai extrait une série composée des pièces suivantes :

1° Quinze lettres du général Bonaparte ;

2° Une du général Berthier ;

3° Diverses lettres et relation au sénat sur les derniers instants de la république de Venise.

Enfin, une dernière série, tirée des archives du conseil des Dix, des registres *misto* et *criminales*, contient vingt-quatre pièces qui établissent clairement et authentiquement la politique, les menées secrètes, les tentatives de séduction, et certains autres procédés expéditifs employés par ce célèbre conseil. La disparition des documents cités par M. Daru, écrivain honnête et sérieux qu'il serait absurde d'accuser d'invention, les réfutations auxquelles son ouvrage sur Venise a donné lieu, et les contestations qui en ont été la suite, ayant fini par rejeter dans le doute des faits qui semblent pourtant acquis à l'histoire, j'ai cru devoir réunir un ensemble de documents irrécusables qui pût établir, une fois pour toutes, et d'une façon précise, le véritable esprit du conseil des Dix.

De tous ces documents il jaillira une lumière nouvelle sur plusieurs passages de notre histoire.

On y trouvera, par exemple, l'origine de l'animosité de Louis XII contre la république de Venise.

Une conversation entre Jean-Jacques Trivulce et André Gritti, rapportée au conseil des Dix avec des détails minutieux, expliquera le dénouement de la ligue de Cambrai et le rapprochement entre la France et Venise.

Une relation de Justiniani, introduit secrètement dans l'appartement de Louis XII, malade et alité, fournira des détails précieux sur les circonstances qui ont amené le traité de Blois du 14 mars 1513.

Les ordres secrets du conseil des Dix à ses agents, de remettre *solus cum solo*, — suivant l'expression usitée dans ses commissions, — des sommes d'argent considérables aux cardinaux de Sion et de Gurck, à l'ambassadeur d'Espagne à Rome, au trésorier du pape, etc., expliqueront pourquoi ces plénipotentiaires sont devenus tout-à-coup plus accommodants aux conférences politiques en 1512.

On verra que des tentatives du même genre ont été repoussées avec énergie par le maréchal de Lautrec, mais qu'elles ne paraissent pas avoir échoué auprès du ministre d'état Robertet, du grand-maître de France, ni du maréchal de Trivulce.

Enfin l'examen de tous ces morceaux pourra être utile soit pour éclaircir des points contestés, soit pour confirmer des faits qui ne sont pas suffisamment établis. Des études sérieuses et intelligentes feront jaillir par la suite d'autres lumières qui ressortiront des détails infinis dont il est traité.

Le dossier complet du procès du rebelle Antoine Savorgnan, assassiné par ordre du conseil des Dix, permettra des inductions sur la conduite de ce conseil en d'autres circonstances. Plusieurs affaires du même genre, et plus caractéristiques encore, fourniront des preuves certaines de la véracité de M. Daru ; car, si je n'ai point trouvé de documents sur les faits qu'il a rapportés, j'en ai recueilli qui établissent des équivalents.

La plupart des documents recueillis étant en dialecte vénitien, qui est peu connu, chaque pièce est accompagnée d'une analyse sommaire en français qui indique brièvement le sujet du morceau. J'ai donc l'espoir que cette collection sera jugée digne d'intérêt par les commissions à qui elle sera soumise, et il y a lieu de croire qu'elle pourra être utile à l'histoire de France d'abord, et à l'étude de la politique pendant les quinzième et seizième siècles.

Parmi cette collection de deux cents pièces, j'en ai choisi une vingtaine des plus intéressantes et relatives à une même époque, à l'aide desquelles j'ai fait un travail sur les négociations entre Venise et la France de 1495 à 1525. Plusieurs documents s'y trouvent traduits en entier et d'autres par fragments. Je prends la liberté de soumettre ce travail à Votre Excellence, comme un moyen de lui faire connaître ces documents en les encadrant dans un récit abrégé des circonstances auxquelles ils se rattachent.

J'ai l'honneur, etc.

PAUL DE MUSSET.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Au retour des grandes chaleurs qui occasionnent si souvent la chute de la chevelure, nous croyons devoir recommander, pour y remédier, l'emploi de la Pommade de l'illustre Dupuytren, préparée par M. MALLARD, pharmacien à Paris. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacien des Célestins ; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2.

Bulletin de la Bourse de Paris du 1er juillet 1846.

Les nouvelles de l'Orégon et une hausse de 3/8 0/0 sur les fonds anglais ont produit une assez forte réaction sur notre place. Le 3 0/0, avant l'ouverture, a été fait à 83 07 1/2 en liquidation, et à 83 17 1/2 fin juillet ; mais les premiers cours au parquet ont été 83 en liquidation et 83 10 fin du mois.

La hausse a repris après l'ouverture, et elle a continué à peu près sans interruption jusqu'à la clôture qui s'est faite à 83 15 et à 85 20 pour fin du mois. Dans la coulisse, le 3 0/0 est resté à ce même prix.

Les affaires ont été assez actives, mais moins qu'hier.

Trois pour cent.....	83 05	Versailles (rive droite)...	430
Quatre pour cent.....	107	— (rive gauche)...	260
Quatre et demi pour cent.	112 50	Paris à Orléans.....	1252 50
Cinq pour cent.....	120 75	Paris à Rouen.....	1010
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	720
Trois pour cent belge...	»	Avignon à Marseille.....	875
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	160	Strasbourg à Bâle.....	217 50
Cinq pour cent belge....	102 1/2	Orléans à Vierzon.....	»
Cinq pour cent napolitain.	103	Orléans à Bordeaux.....	573
Récépissés Rothschild...	»	Amiens à Boulogne.....	562 50
Cinq pour cent romain...	100 3/8	Montereau à Troyes.....	370
Trois pour cent espagnol.	»	Chemin du Nord.....	718 75
Banque de France.....	3415	Dieppe et Fécamp.....	407 50
Comptoir Ganneron.....	1130	Paris à Strasbourg.....	490
Banque belge.....	905	Tours à Nantes.....	501 25
Caisse Lafitte.....	1205	Paris à Lyon.....	526 25
Obligations de Paris.....	»	Lyon à Avignon.....	495
CHÉMIN DE FER.	»	Bordeaux à Cette.....	480
Saint-Germain.....	»	Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 3 juillet.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	871 25	872 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans. .	»	»	»	»	1251 25	1252 50
prime d. 10.	»	»	»	»	1257 50	1258 75
Paris à Rouen. . .	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	620	»	621 25	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes. .	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	721 25	»	718 75	718 75
prime d. 10.	»	»	»	»	723 75	725
Paris à Lyon. . .	»	»	526 25	527 50	527 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 1er juillet courant, les bureaux de la Compagnie la France seront transférés port du Roi, n. 51, au 2e.

LA FRANCE.

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE autorisée par Ordonnances royales des 27 février 1837 et 25 janvier 1842.

CAPITAL DE GARANTIE : DIX MILLIONS.

LA FRANCE.

Compagnie anonyme d'Assurances sur la VIE autorisée par Ordonnances royales des 18 mai 1843 et 25 janvier 1846.

CAPITAL DE GARANTIE : DIX MILLIONS.

La France fait jouir ses assurés de tous les avantages accordés par les compagnies anglaises. Les assurés pour la vie entière ont droit notamment à une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.

PLACEMENTS VIAGERS. — La Compagnie la France constitue aussi des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes : à 50 ans, elle accorde un intérêt de 7 f. 46 c. pour cent ; à 55 ans, de 8 f. 40 c. pour cent ; à 60 ans, de 9 f. 51 c. pour cent ; à 65 ans, de 10 f. 11 c. pour cent ; à 70 ans, de 12 f. pour cent ; à 80 ans, de 14 f. 89 c. pour cent.

Associations mutuelles sur la vie. — Dots des enfants. — Placements pour tous les âges. (1499)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les sucrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7 ; à Toulon, rue Bonnelot, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge du Change, 4.

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du onze juillet 1846, à midi,

D'IMMEUBLES

de revenu et d'agrément,

Sises à Vaise, confinant les murs de la ville de Lyon.

Ces immeubles consistent :

En une belle maison dite du Luxembourg ;

Une autre maison avec salle d'ombrage, bâtiment servant à l'exploitation d'une brasserie et d'une fabrique de faïences et poteries ;

Un beau jardin avec ombrages, pièces d'eau, jet d'eau et statues.

Un verger en balme, complanté en vignes et bois.

Tous ces immeubles, occupant une superficie de quarante-cinq ares environ, sont susceptibles de grande augmentation de valeur, soit par leur nature, soit par leur position. (2443)

L'adjudication aura lieu au pardsus de la somme de soixante mille francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges, ci. 60,000 f.

AVIS. M. KULENKAMP, marchand de charbon, avec un convoi de vingt chevaux de selle et de voiture, à l'hôtel de Provence, place de la Charité, à Lyon.

S'adresser au sieur Jean, ancien garçon de M. Guinet. (706)

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

SUR EXPROPRIATION FORCÉE,

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

Au samedi quatre juillet 1846, à dix heures du matin,

DE DEUX BELLES MAISONS

CONTIGUES,

AVEC DEUX COURS Y ATTENANTES,

Situées à la Guillotière, aux Brotteaux, cours Lafayette, n. 5.

Cette vente aura lieu au préjudice de Charles Boutet, ci devant négociant à Lyon, place de la Miséricorde, et en présence de MM. Bussy, Joseph Lacroix et Saint-Albain, demeurant à Lyon, syndics de la faillite du sieur Boutet.

La mise à prix est de quatre-vingt-dix mille francs, ci..... 90,000 f.

Ces deux maisons rapportent, d'après diverses notes, le revenu net de 8,663 f.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Rejaunier, avoué. (2313)

Etude de M^e Jallamion, huissier à Lyon, place Montazet, n. 1.

Le mardi sept juillet mil huit cent quarante-six, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en garde-robe, commode, secrétaires, chaises, fauteuils, pendule, garde-manger, outils de serrurier et autres objets. (705)

POMPES LETESTU,

POUR ÉPUISEMENTS, IRRIGATIONS, LES MINES, LE SERVICE DES MAISONS, JARDINS, ET LES INCENDIES.

Ces POMPES sont généralement adoptées depuis plusieurs années par la marine royale, les ponts et chaussées, le génie militaire, et depuis peu par les chemins de fer d'Orléans, du Nord, d'Avignon à Marseille, et par diverses administrations et établissements publics.

Le grand nombre de rapports de la marine royale, des ingénieurs aux fortifications de Paris, aux ravaux du Havre, comme pompes d'épuisement et comme pompes à incendie, les rapports sur les incendies de Smyrne, du Mourillon, attestent que ce système a toujours obtenu l'avantage sur tous les autres.

Ces Pompes fonctionnent sans aucune détérioration dans les eaux chargées de vases, sable, gravier, etc. ; elles peuvent élever l'eau à toutes les hauteurs possibles.

La Maison LETESTU et C^e désire trouver un correspondant pour Lyon et tout le département. S'adresser à Lyon, à M. LEROY, son représentant, hôtel du Nord. (4736)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens, aussi les premiers met. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., quel que soit le traitement moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux ; André, place des Célestins ; Lardet, place de la Préfecture ; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10 ; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie ; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville ; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIRN, chez M. Barriar ; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

PENDULE A VENDRE.

Jolie pendule à sujet, dorée, avec son socle et son globe. Prix : 90 f. — S'adresser rue de la Poulillerie, 19, au 3e.

A VENDRE

pour cause de maladie. — Fonds de Cabaret, situé cours Napoléon, n° 21, près le débarcadère projeté du chemin de fer. On pourrait en faire un petit hôtel. — S'y adresser. (704)

ON DEMANDE

des jeunes gens ayant une bonne tenue et au courant de la librairie, pour faire la place dans Lyon. — S'adresser, de dix à deux heures, au bureau des Publications Historiques, place de la Préfecture, 9. (696)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

AVIS.

On désire trouver un commis-voyageur ayant d'autres placements à faire, possédant des connaissances sur la partie de quincaillerie et ferronnerie de Paris, Lyon et Saint-Etienne, solvable et de bonne conduite, pour le charger de placer de la quincaillerie et ferronnerie d'une bonne maison de Saint-Martin-la-Plaine. S'adresser à M. Berger, à Rive-de-Gier. (682)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f. ; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulillerie, 19.